

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MARS 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de Mars, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 01 mars 2023.

Étaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD (arrivée à 20h10), Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique BARBIER.

Absent : Laurent DHE

Absents excusés : Laury FLIPPE, Daisy LAINE

Procurations :

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Angélique BARBIER

Début de séance : 20h05

Séance levée à 23h20

Madame BARBIER annonce une modification dans l'ordre du jour et laisse la parole à Madame Yasmine MERLEAU, chef de projet chez IRH Ingénieur Conseil, qui va présenter son projet d'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour un ouvrage de gestion des ruissellements et des coulées de boues du chemin de Douchy au Hameau d'Essarts.

Madame BARBIER explique que son intervention fait suite au contact pris avec Monsieur Quentin MARQUIS, géomètre de GéoTP et neveu de Madame COUSIN qui a transmis ses coordonnées.

Madame BARBIER rappelle que le projet concernant le chemin de Douchy devait être pris en charge par la CCSA mais que cette dernière est bloquée dans l'avancée de ce projet à cause des demandes de subventions restées en attente de validation.

Madame MERLEAU prend la parole et explique qu'IRH Ingénieur Conseil est une filiale d'Antea Group.

Le contexte de l'étude est le suivant :

- Site concerné : chemin de Douchy au Hameau d'Essarts
- Problématique : le chemin est régulièrement inondé et il existe des ruissellements/coulées de boues
- Etude existante est une étude hydraulique faite par le cabinet LIOSE missionné par la CCSA qui propose 1 fossé à redents, 3 haies et 1 bande enherbée
- Objectif est de proposer l'aménagement d'un ouvrage afin de limiter les ruissellements et les coulées de boues

3 étapes pour atteindre cet objectif :

- Etude préalable qui prévoit : réunion de lancement, étude préliminaire à partir de l'étude faite par le cabinet LIOSE notamment, investigation des terrains, analyses

topographiques, vérifier les dimensionnements apportés par le cabinet LIOSE, proposition de solutions d'aménagement

- Projet qui prévoit : plans définitifs, phasage, planning, détails estimatifs complets, dossiers de demande de subventions
- Option qui prévoit : rédaction des pièces techniques et graphiques, suivi de l'instruction

Madame MERLEAU explique que Monsieur Quentin MARQUIS, géomètre de GéoTP sera sous-traitant et assistera IRH Ingénieur Conseil dans ce projet. Le planning prévisionnel se déroulerait sur 3 mois. Le coût de cette étude s'élèverait à 10 900€ HT.

Monsieur DELAMBRE se demande si pendant ce temps d'étude, il y aura suffisamment de pluie, il explique qu'il doit pleuvoir 50mm d'eau pour que cette étude soit concluante. Monsieur DELAMBRE pense que le bassin peut être utilisé et précise que Madame Julie DARGENT lui a confirmé. Madame MERLEAU explique que l'étude permettra de définir si ce bassin peut être utilisé ou non.

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il est contre le fait de mettre des fossés à redents au milieu des champs comme cela a été expliqué sur le premier projet.

Madame BARBIER et Monsieur BACRO expliquent que cette étude permettra d'avoir un deuxième avis.

Monsieur DELAMBRE annonce qu'avec Monsieur Benoit VANDENBOSSCHE, ils ont rencontré Madame Julie DARGENT et qu'ils pensent changer leur façon de cultiver pour limiter les ruissellements.

Monsieur VIENNE rappelle que le cabinet LIOSE n'est jamais venu présenter leur projet. Il pense que si la CCSA est bloquée à cause des demandes de subventions alors la commune le sera aussi. Madame BARBIER explique que la CCSA demande des subventions pour les 64 communes membres et qu'il s'agit donc de demandes importantes alors que la commune fera une demande pour un plus petit projet. Elle rappelle que Madame Julie DARGENT n'a pas l'autorisation de venir présenter le projet pour le moment. Monsieur MUCHEMBLED explique que Madame Julie DARGENT a évoqué une demande de subvention qui peut être faite auprès de la Région : le fonds vert. Madame LEFEBVRE explique que ce dossier est compliqué à monter.

Monsieur DELAMBRE pense que le projet ne coûtera pas cher car il y aura peu de travaux. Madame MERLEAU explique que les travaux seront limités avec les poteaux qui se sont implantés le long du chemin.

Madame MERLEAU remercie l'assemblée et quitte la réunion. (20h40)

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 février 2023**

Monsieur DELAMBRE exprime sa satisfaction car ses dires ont bien été retranscrits. En revanche, il aimerait qu'il soit noté que Madame BARBIER a dit que Monsieur DELANNOY n'était pas en bonne santé.

-----

Madame BARBIER donne lecture du courrier de la commune de Bihucourt qui remercie chaleureusement le conseil municipal pour son don.

## **2) Réponses aux questions de Laurent DHE à la réunion du dernier conseil**

En l'absence de Monsieur DHE, ce point sera revu à une prochaine réunion du conseil municipal.

## **3) Achat d'un fourgon pour la commune**

Madame BARBIER explique que plusieurs réparations ont dû être faites sur le fourgon mais qu'il continue de tomber en panne. Le dernier devis s'élève à 5 321,75€ TTC et prévoit de changer notamment la boîte de vitesse. Madame BARBIER explique que ce fourgon avait été acheté d'occasion fin 2016 pour un montant de 9 200€ et que les réparations effectuées jusqu'à présent s'élèvent à 3 318,39€ dont 2 604,75€ début 2023 pour changer l'embrayage soit un total de 12 518,39€ dépensés pour ce fourgon.

Madame BARBIER propose donc l'achat d'un autre fourgon.

| <b>Sociétés</b>                     | <b>AP Utilitaire<br/>Mr Philippe<br/>DECOUPIGNY<br/>13bis ZA les Alouettes<br/>62223 Saint Nicolas les<br/>Arras</b> | <b>Arras Utilitaires<br/>Achicourt</b> | <b>Utilauto 62<br/>29 rue de la<br/>République<br/>62460 Divion</b> |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Caractéristiques                    |                                                                                                                      |                                        |                                                                     |
| Marque                              | Renault Master FGN                                                                                                   | Fiat Ducato                            | Peugeot Boxer                                                       |
| 1 <sup>ère</sup><br>immatriculation | 29/07/2017                                                                                                           |                                        | Fin 2018                                                            |
| Kilométrage                         | 77 659 km                                                                                                            | 134 000 km                             | 100 000 km                                                          |
| Prix                                | 20 590€ HT<br>24 708€ TTC                                                                                            | 15 900€ HT<br>19 080 € TTC             | 13 520€ HT<br>16 900€ TTC                                           |

Madame BARBIER explique que Monsieur MUCHEMBLED l'a accompagnée chez AP Utilitaire et qu'ils ont pu constater que le véhicule était de bonne qualité et qu'il sera remis à neuf.

Monsieur MUCHEMBLED a contacté Arras Utilitaires à Achicourt mais n'a pas pu voir le véhicule proposé car cela se fait uniquement sur rendez-vous.

Madame BARBIER a contacté Utilauto 62 après avoir eu les coordonnées par Monsieur Laurent DHE. Le véhicule proposé n'a pas été vu non plus.

Monsieur DELAMBRE demande si le jumper actuel serait repris ? Madame BARBIER annonce que AP Utilitaire propose de le reprendre pour 500€.

Madame HERMANT se demande pourquoi l'embrayage a été réparé si finalement un autre fourgon est acheté. Madame BARBIER explique qu'à la base il n'était pas convenu de changer le fourgon mais comme les réparations deviennent trop importantes, il est préférable de le changer.

Madame GERARD demande si ce véhicule proposé par AP Utilitaire sera garanti ? Madame BARBIER lui répond que la garantie proposée est de 3 mois.

Madame GERARD demande si ce fourgon sera vide ou aménagé ? Madame BARBIER lui répond qu'il sera vide.

Madame HERMANT se demande s'il ne serait pas préférable de faire les réparations. Non, car ce véhicule est trop vieux, la première immatriculation date de 2008. De plus, d'autres problèmes ont été constatés et les réparations ne sont pas chiffrées à ce jour.

Monsieur DELAMBRE souhaite négocier la garantie afin qu'elle se fasse sur un an.

Pour le paiement, il est possible de prendre une délibération autorisant le mandatement avant le vote du budget.

Madame BARBIER propose de choisir le véhicule proposé par AP Utilitaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous dont 2 procurations

Monsieur MUCHEMBLED explique que Madame BARBIER doit être très exigeante pour maintenir ce fourgon en bon état. Madame LEFEBVRE ajoute qu'il devra être nettoyé chaque semaine.

#### **4) Présentation et choix pour l'achat de cavurnes et d'un columbarium**

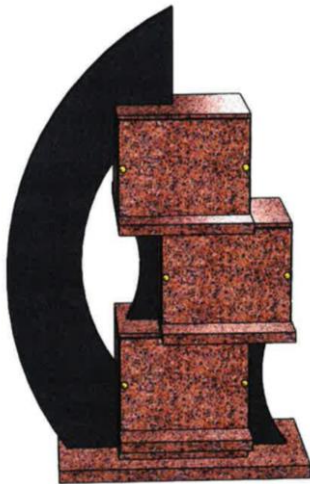
Madame BARBIER présente les différents devis reçus pour l'achat de cavurnes supplémentaires ainsi que pour l'achat d'un columbarium. Elle présente également les différents modèles de columbarium proposés.

|             | GRANIMOND                                                                                     | La Maison des obsèques                                                                                                    | ROC ECLERC                                                            |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Cavurne     | 530€ HT l'unité                                                                               | 350€ HT l'unité                                                                                                           | 822,92€ HT l'unité                                                    |
| Columbarium | Rose de Clarté 6 cases pouvant contenir 2 urnes chacune : 5957€ HT soit 992,83€ pour une case | Rose de chine (intégrale) 12 cases pouvant contenir 2 urnes chacune : 6583,33€ HT soit 548,61€ pour une case              | Modèle Olympe 12 cases de 2 urnes : 9916,67€ HT 826,39€ pour une case |
|             | Rose Boréal 6 cases pouvant contenir 2 urnes chacune : 5270€ HT soit 878,33€ pour une case    | Rose de chine et porte en granit noir fin 12 cases pouvant contenir 2 urnes chacune : 7000€ HT soit 583,33€ pour une case | Modèle Perla 2x9 cases de 2 urnes : 16650€ HT soit 925€ pour une case |

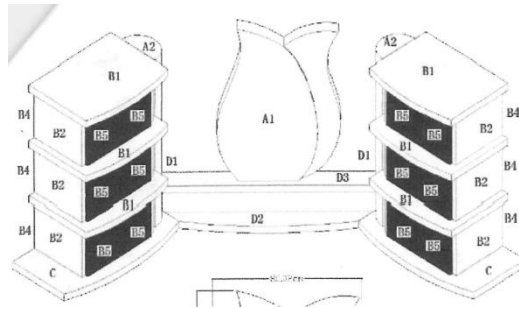
Madame BARBIER explique que Granimond propose des cavurnes avec une base en polymère qui permet d'évacuer les eaux qui pourraient stagner alors que La Maison des Obsèques et ROC ECLERC proposent des cavurnes avec une base en béton.

## LES COLUMBARIUMS PROPOSES :

Granimond



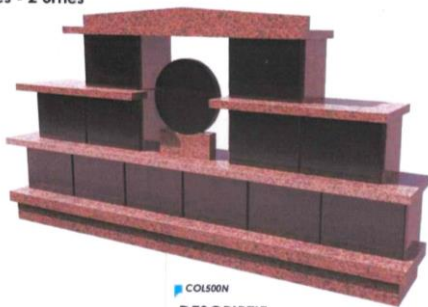
La Maison des Obsèques



## ROC ECLERC

Modèle Olympe

12 Cases - 2 Urnes



Modèle Perla

3 Cases - 2 Urnes



Madame BARBIER propose de choisir la proposition de Granimond. Elle précise que cette société propose le paiement sur 2 ou 3 ans.

Madame LEFEBVRE demande ce que le polymère donne dans le temps ? Madame BARBIER explique que le commercial a précisé que ce système est mieux que du béton.

Madame BARBIER propose l'achat de 8 cavurnes chez Granimond.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous dont 2 procurations

Puis, elle propose l'achat d'un columbarium rose de clarté chez Granimond également.

Contre : 0

Abstention : 1 (Dorothée LEFEBVRE)

Pour : 12 dont 2 procurations (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique BARBIER)

Madame BARBIER explique que le tarif pour la location auprès des habitants sera à définir. Actuellement, une cavurne pouvant contenir 4 urnes coûte 900€ pour 30 ans.

Monsieur BACRO pense qu'il faut être cohérent : le columbarium pourra contenir 2 urnes par case, il serait donc logique que le tarif soit de moitié, à savoir 450€ pour 30 ans.

## **5) Demande de subventions supplémentaires pour la rénovation des vestiaires du stade et la création du club house**

Madame BARBIER explique qu'elle a rencontré Monsieur TURPIN du District Artois avec Monsieur Rémy DENEUVILLE, Président de l'AJA, afin d'effectuer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football. Le dossier a été envoyé la semaine dernière en recommandé.

Madame BARBIER explique qu'il est également possible de demander une subvention avec le fonds vert proposé par la Région, un dossier sera mis en place pour effectuer cette demande.

Madame LEFEBVRE ajoute qu'une demande de FARDA sera déposée également pour le Club House.

Madame BARBIER explique qu'une demande de fonds de concours sera également demandée à la CCSA pour le Club House.

Monsieur BACRO pense que le fonds vert ne sera pas accepté sauf si des panneaux solaires sont prévus au projet par exemple.

Madame LEFEBVRE rappelle qu'il y a une pompe à chaleur prévue dans le projet qui permet d'avoir une aide de la FDE pour cette partie.

Madame BARBIER dit qu'une demande pourra également être faite auprès de la Région car un parcours d'athlétisme peut être aménagé et utilisé par les lycéens.

## **6) Présentation et avis du règlement local de publicité intercommunal de la CCSA**

Madame BARBIER donne lecture du projet du Règlement Local de Publicité intercommunal proposé par la CCSA. Ce projet permettra de :

- Renforcer l'attractivité des zones commerciales et économiques par leur mise en valeur, tout en préservant le cadre de vie des habitants, en limitant la pollution visuelle
- Développer une identité communautaire par la mise en œuvre d'une réglementation commune et d'une identité visuelle co-construite avec l'ensemble des acteurs locaux
- Assurer la protection des sites patrimoniaux identifiés sur le territoire intercommunal
- Maîtriser la publicité et les pré-enseignes aux entrées du pôle structurant de Bapaume, des pôles relais d'Achiet-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vaucourt, ainsi que le long des axes routiers structurants traversant le territoire
- Assurer la protection des sites patrimoniaux identifiés sur le territoire intercommunal, des chemins de mémoires de la grande guerre
- Encadrer la publicité, les enseignes et pré enseignes dans les zones d'activités et commerciales
- Renforcer la sécurité des automobilistes, en limitant les signaux susceptibles de gêner la lisibilité de la signalisation routière

Les orientations sont les suivantes :

- Orientation n°1 : préserver les communes rurales
- Orientation n°2 : améliorer la qualité paysagère des entrées de ville des communes de Bapaume, Achiet-le-Grand, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Vaulx-Vaucourt
- Orientation n°3 : harmoniser les pré enseignes dérogatoires situées en dehors des agglomérations

- Orientation n°4 : renforcer l'attractivité des secteurs économiques par leur mise en valeur et une meilleure intégration dans leur environnement

Madame BARBIER propose d'émettre un avis favorable à ce projet :

Contre : 1 (Bruno VIENNE)

Abstention : 0

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Clément BACRO, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique BARBIER)

## 7) Proposition du PanneauPocket par JVS Mairistem aux habitants

Madame BARBIER explique ce qu'est PanneauPocket :

### PanneauPocket, c'est :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>POUR VOTRE COMMUNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>SIMPLICITÉ D'UTILISATION</b><br/>Aucun logiciel à installer, aucune maintenance.</li> <li><b>OUTIL COMPLET À DISPOSITION</b><br/>Insertion de photos, PDF, liens cliquables, programmation de messages, remontées d'infos/signalements, sondages... et bien plus encore !</li> <li><b>AUGMENTEZ LA VISIBILITÉ DE VOS ÉVÉNEMENTS</b><br/>Grâce à l'Agenda, faites rayonner vos animations au-delà de votre population.</li> <li><b>DIFFUSEZ LARGEMENT VOS INFORMATIONS</b><br/>Compatible avec vos panneaux lumineux et digitaux : 1 seule saisie pour une diffusion multicanale !</li> <li><b>RENFORCEZ VOTRE DYNAMIQUE LOCALE</b><br/>Équipez gratuitement vos acteurs locaux avec des compétences municipales (école, MJC, CCAS...) de leur propre PanneauPocket. Ils diffuseront leurs actualités et seront mis en favoris par les habitants selon leurs intérêts.</li> </ul> | <p><b>POUR VOS HABITANTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE</b><br/>Aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte pour consulter PanneauPocket, 100% conforme RGPD.</li> <li><b>INFORMATION EN TEMPS RÉEL</b><br/>La notification est envoyée instantanément sur l'écran du téléphone. C'est l'information qui va vers l'habitant !</li> <li><b>TOUT L'ÉCOSYSTÈME DE L'HABITANT SUR UNE SEULE ET UNIQUE APPLICATION</b><br/>Sa commune, sa gendarmerie, son intercommunalité etc...</li> <li><b>PARTAGE DES PANNEAUX ENTRE HABITANTS</b><br/>En un seul clic sur les réseaux sociaux, par e-mail, par SMS...</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

PanneauPocket s'inscrit parfaitement dans votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), DICRIM, PPRI et PPRN

PanneauPocket permet déjà à près de 10.000 collectivités de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leurs smartphones. Partenaires de l'AMRF et de la Gendarmerie Nationale, notre solution est 100% RGPD et ne récolte ni les numéros de téléphone ni les adresses e-mail de vos citoyens. Pas de surcoût supplémentaire car inclus dans le pack infinity.

Cette application est accessible à tous.

Madame BARBIER explique que l'application « ma sécurité » proposé par la Gendarmerie est également accessible à tous.

Madame BARBIER propose un vote pour la mise en place de cette application :

Contre : 0

Abstention : 1 (Bruno VIENNE)

Pour : 12 dont 2 procurations (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Clément BACRO, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Angélique BARBIER)

Madame GERARD pense qu'il serait plus intéressant d'installer un panneau numérique. Monsieur BACRO précise que les tarifs n'ont presque pas changé. Monsieur DELAMBRE informe qu'il sera nécessaire de revoter et de vérifier le budget au préalable. Monsieur VIENNE est d'accord avec lui.

## 8) Divers

### - CCAS

Madame BARBIER donne lecture du courrier de remerciement de Monsieur Patrice DELAMBRE suite à l'attribution des parcelles du CCAS qui lui ont été accordées.

Monsieur DELAMBRE pense que c'est bien que le CCAS est changé le règlement d'attribution des parcelles. Et que si un autre agriculteur que son fils s'était vu accorder ces parcelles, il aurait tout de même été d'accord. Madame BARBIER explique que si le repreneur est un descendant, légalement il reste prioritaire pour l'attribution des parcelles.

### - Demande de Monsieur Daniel DRUON

Madame BARBIER explique que Monsieur DRUON Daniel, Bucquoysien, est venu la voir. Il lui a expliqué qu'il travaille dans un garage et qu'il participe à un raid humanitaire au Maroc en avril. Le but est d'apporter des cahiers, des crayons, des produits d'hygiène, ...

Il recherche donc un sponsor financier afin de l'aider à payer les frais d'inscription. Il a fourni un article de presse qui met en avant l'aide financière de 1 180€ accordée par la commune de Givenchy-en-Gohelle à son frère pour le même raid. Madame BARBIER en donne lecture.

Madame HERMANT dit que la commune de Givenchy-en-Gohelle est une commune plus grande que Bucquoy. En effet, il s'agit d'une commune de 2 000 habitants.

Madame GERARD rappelle qu'un don de 3 000€ a été accordé à la commune de Bihucourt et que si une subvention de 1 000€ est accordée à Monsieur DRUON, ce serait disproportionné.

Madame BARBIER explique que le montant de l'aide attribuée peut être inférieur à 1 000€.

Monsieur BACRO pense qu'il s'agit de projet d'étudiant.

Madame GERARD dit qu'elle serait d'accord pour fournir des cahiers, des crayons, etc. Madame BARBIER explique que Monsieur DRUON ne demande pas de fournitures.

Madame HERMANT pense qu'il n'y a aucune certitude que cet argent serve bien pour ce projet.

Madame LEFEBVRE informe que si cette demande est acceptée, il y aura un effet boules de neige.

Madame POLLART pense que ce projet aurait dû être fait en lien avec la commune.

En conclusion, cette demande ne peut pas être acceptée car toutes les demandes antérieures similaires ont été refusées.

### - Cabinet médical

Monsieur BACRO annonce qu'après avoir effectué des recherches, le tarif annoncé par les domaines fait foi et non le tarif demandé par les propriétaires.

Madame BARBIER dit qu'une visite du cabinet médical a eu lieu le mardi 28 février dans l'après-midi par le domaine. L'avis du domaine sur la valeur vénale est de 273 500€ assortie d'une marge d'appréciation de 10% qui augmente la valeur de ce bien à 301 000€ (arrondie).

Madame BARBIER explique que le cabinet médical est construit sur deux parcelles d'une contenance totale de 1 687 m<sup>2</sup>. La construction est bâtie sur 173,13 m<sup>2</sup>.

Madame BARBIER affirme qu'à la suite d'une réunion de bureau à la CCSA ce matin pour la préparation du budget, la reprise du cabinet de kinés était incluse dans la présentation.



Madame BARBIER explique que la visite du bâtiment effectuée également le 28 février dans l'après-midi montre un bâtiment usé avec beaucoup d'humidité. Cependant, le domaine l'évalue à 183 000€, soit le prix proposé par les acquéreurs.

Le souci est qu'il y aura beaucoup de travaux à prévoir et de ce fait la CCSA ne souhaite pas l'acheter.

Madame BARBIER rappelle que la commune ne peut pas préempter car elle n'a pas la compétence pour le faire.

Madame BARBIER a expliqué que la commune était d'accord pour reprendre le cabinet médical mais Monsieur DUBOIS, DGS de la CCSA, lui a répondu que ce ne serait pas possible car c'est la CCSA qui a la compétence du médical.

Madame BARBIER explique que la CCSA aimerait reprendre le cabinet médical et propose de l'agrandir pour ajouter d'autres professionnels de santé notamment les kinésithérapeutes. Madame BARBIER a répondu que le temps de construire cet agrandissement les kinésithérapeutes seront partis.

Le kinésithérapeute qui est intéressé pourrait-il racheter le cabinet de kiné à la CCSA ? Ce sera difficile car il y a déjà un acquéreur. Il est rappelé que ces acquéreurs veulent transformer ce cabinet en une maison d'habitation.

Madame POLLART constate que la commune n'a pas le choix car elle ne possède pas la compétence de la santé.

Madame GERARD pense que le risque est que la CCSA pourrait décider de fermer le cabinet médical à Bucquoy pour le transférer à Bapaume.

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'à la dernière réunion, Madame BARBIER avait dit que la CCSA ne pouvait pas reprendre le cabinet médical. Madame BARBIER explique que c'est ce qu'on lui avait dit mais que finalement ce matin, on lui a dit le contraire.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il est dommage que la commune ne puisse pas préempter. Monsieur VIENNE pense que la commune devrait reprendre cette compétence.

Madame BARBIER explique qu'une affiche du projet de santé à Bucquoy a été mis sur le Facebook de la commune. Monsieur BACRO annonce que cette affiche a été regardée par 12 000 personnes depuis sa publication le 02 mars.

- Formation des élus

Madame BARBIER explique que des formations peuvent être proposées aux élus en semaine ou le samedi matin, en visio, mais qu'il faut au minimum 10 personnes pour les organiser. Elle ajoute qu'il est possible de faire un regroupement des élus d'autres communes. Ces formations sont gratuites. Madame BARBIER demande qui serait intéressé ? Mesdames COUSIN, POLLART, GERARD et BARBIER Anne-Marie ainsi que Messieurs VIENNE, BACRO et MUCHEMBLED le sont.

Madame POLLART dit que ces formations doivent être utiles. Madame GERARD serait intéressée en fonction du sujet abordé.

- Trottoirs Hameau d'Essarts

Madame HERMANT explique que les trottoirs ont été faits en schiste devant les nouvelles habitations rue du Général Marcot. Monsieur DELAMBRE informe que les habitants sont contents.

Madame BARBIER annonce que les différents travaux faits par l'entreprise DELAMBRE dans la commune pour un montant total de 10 665,30€ comprennent la réfection du trottoir devant le n°6 rue Saint Eloi afin de limiter l'eau qui entre dans la cave de l'habitante, la reprise de la borduration devant le n°55 rue Dierville, l'accès PMR devant la boulangerie ainsi que le terrassement des accès des nouvelles habitations rue du Général Marcot.

Madame BARBIER ajoute qu'elle ne pense pas que le problème d'eau de l'habitante du n°6 rue Saint Eloi soit résolue. Madame POLLART est d'accord avec elle.

Monsieur VIENNE demande pourquoi l'accès PMR devant la boulangerie est si large ? Madame BARBIER répond que le trottoir d'origine n'était pas suffisamment large pour l'accès PMR et qu'il était nécessaire d'empiéter sur la place de parking. De ce fait, toute la place de parking a été utilisée pour cet accès. Madame GERARD demande pourquoi la commission des travaux ne s'est pas réunie.

Madame HERMANT demande s'il est possible de mettre des cailloux au Hameau d'Essarts sur les trottoirs. Madame BARBIER répond que la commission des travaux se réunira.

- WC école maternelle

Madame HERMANT demande si Madame BARBIER est au courant de l'état des WC du préfa à l'école maternelle et montre une photo (sur son smartphone) desdits WC. Madame BARBIER l'informe qu'il ne s'agit pas des WC du préfa mais des WC extérieurs. Elle ajoute que des travaux ont déjà été faits pour ces toilettes. Monsieur MUCHEMBLED dit qu'il y a un gros souci d'odeur car l'évacuation tombe directement dans la fosse.

Madame BARBIER dit qu'il est possible de carreler le sol. Seulement, il faut d'abord revoir le système d'assainissement.

Monsieur BACRO demande s'il n'y a pas suffisamment de toilettes dans les bâtiments de l'école pour pouvoir supprimer celui-là. Madame GERARD est d'accord avec lui. Madame BARBIER répond que ce n'est pas possible car il faut un nombre de toilettes suffisant par rapport au nombre d'élèves.

- Passage piéton

Monsieur BACRO demande qui refait les passages piétons. Madame BARBIER lui répond que c'est à la commune de le faire et que ce sera fait quand la météo le permettra.

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| Réunion commission des travaux prévue le samedi 18 mars à 10h00. |
|------------------------------------------------------------------|

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| Prochaine réunion du conseil municipal prévue le lundi 03 avril. |
|------------------------------------------------------------------|